



Litige vente de vehicule entre particulier pour vices caché

Par **david59230**, le **13/04/2011** à **11:31**

Bonjour, j'ai vendu une audi a6 2.5tdi avec boîte automatique de 2002 en juillet 2010 à un particulier. Le véhicule vendu avec contrôle technique ok, 3 mois auparavant j'ai eu un problème de boîte, de temps en temps la voiture n'avancait pas en position Drive pour entretien de l'audi, le garage me propose un bilan électronique et surprise 0 défaut au diag, soit disant que je la conduisais mal.... Au mois de juillet je décide de la vendre car nous avons acheté un autre véhicule familial, une personne intéressée m'achète la voiture, je lui ai fourni tous les papiers ainsi que le diagnostic vierge pour la boîte, après essai l'acheteur a bien été informé du petit souci de la boîte et m'a dit que ce n'était pas grave donc je ne lui ai rien caché. 3 jours + tard ils sont partis en vacances et pendant le trajet boîte HS (défaut : patinage excessif....., mis au point mort de la boîte), l'acheteur tractait une caravane (non signalé dans le dossier me demandant de payer le changement de boîte, 8000€....), 3 fois en panne sur le trajet aller retour, très en tractant, pas d'appel de dépanneuse, ils ont simplement fait l'aller retour avec un souci important et aujourd'hui ils me demandent de payer la boîte de vitesse intégralement, je vais en expertise ce mois-ci. Non, m'attaque pour vice caché alors que je n'ai rien caché et en plus dans le dossier la caravane n'apparaît même pas, qu'en pensez-vous? Que puis-je faire? Merci pour vos réponses car je suis perdu

Par **edith1034**, le **13/04/2011** à **12:26**

ce n'est pas un vice caché c'est un défaut de boîte d'origine non décelable. Puisque non décelé qui a lâché suite à un effort, deux solutions : soit l'audi ne peut pas tracter une caravane le constructeur doit le dire, s'il ne l'a pas dit il est responsable. S'il le dit votre

client est responsable
si le défaut de la boîte de vitesses est dû comme vous l'expliqué au constructeur, il paie les frais. Un particulier n'a pas à payer pour un vice caché QUI N'EST PAS DE SON FAIT
pour tout savoir sur la vente d'un véhicule d'occasion :
<http://www.fbbs.net/venteauto1.htm>

Par **mimi493**, le **13/04/2011** à **12:27**

Avez-vous une preuve que vous avez parlé des problèmes de boîte ?

Par **david59230**, le **14/04/2011** à **07:58**

bjr, merci d'avoir répondu.
pour la preuve oui j'en ai une puisque audi m'a facturé le diagnostic électronique avec 0 défaut et la demande était " pb de ba, n'avance pas en position D), audi m'a juste fait comprendre que je la conduisais mal !!!!!
cette facture a été photocopiée et remise à l'acheteur du véhicule donc je n'ai rien caché.....)
je ne comprends pas votre phrase " si le dit votre client est responsable"
pouvez-vous m'éclaircir?
encore merci de prêter attention à mon problème.
david